

Extrait du tarif FSEC 2026 (état 21.01.2026)

Prix en CHF sans TVA

Cotisation des membres FSEC

Cotisation par membre (jeune éleveur = ½ cotisation)	Fr. 16.00
Cotisation par animal enregistré ≥ 6 mois (y c. CAP) ¹	Fr. 2.00

Cotisation à l'organisation d'élevage FSEC² (cotisation supplémentaire)

Cotisation à l'organisation d'élevage par animal enregistré ≥ 6 mois ¹	Fr. 2.00
---	----------

Forum Petits Ruminants – Organe officiel de publication

Abonnement obligatoire (au moins 1 par ménage)	Fr. 32.00
--	-----------

Impression & envoi resp. CapraNet³ (cotisation supplémentaire)

Participation pour impression & envoi resp. utilisation de CapraNet	Fr. 10.00
---	-----------

Contributions pour la préservation des races suisses

Cotisation de base par exploitation	Fr. 10.00
Cotisation par animal	Fr. 1.00

Epreuves du pouvoir nourricier

Contribution éleveur par mère (avec cabri pesé)	Fr. 5.00
---	----------

Epreuves de productivité laitière

A4	Forfait visite (par double visite)	Fr. 4.00
	Coût par double pesage/chèvre Herd-book	Fr. 1.00 ⁴
	Coût par double pesage/chèvre non Herd-book ⁵	Fr. 4.00 ⁴
AT4	Forfait visite (par visite)	Fr. 2.50
	Coût par pesage/chèvre	Fr. 0.65 ^{4/6}
	Coût par pesage/chèvre non Herd-book ⁵	Fr. 2.90 ⁴
ATM4/7d	Forfait visite (par visite)	Fr. 2.50
	Coût par pesage/chèvre	Fr. 0.65 ^{4/6}
	Coût par pesage/chèvre non Herd-book ⁵	Fr. 2.90 ⁴
B	Coût par pesage/chèvre	Fr. 0.65 ^{4/6}
	Coût par pesage/chèvre non Herd-book ⁵	Fr. 2.90 ⁴

Test de gestation FERTALYS

Test de gestation lors du contrôle laitier ordinaire	Fr. 8.40
Test de gestation en dehors/sans contrôle laitier ordinaire (kit spécial sur demande) (facturation par SuisseLab)	Fr. 9.50

Déplacement spécial pour jugement de conformation

(forfait visite par exploitation)	Fr. 200.00
-----------------------------------	------------

Jugement de conformation des animaux auprès des membres individuels

(forfait visite par exploitation)	Fr. 100.00
-----------------------------------	------------

Profils ADN et contrôles d'ascendances (Typage SNP y c. marqueurs génétiques)

Boucs en premier pointage et boucs IA utilisés pour la première fois (obligatoire):

Analyse boucs en premier pointage et boucs IA utilisés pour la première fois ⁷ par animal	Fr. 69.00
--	-----------

Contribution de soutien de la FSEC pour l'établissement d'un profil ADN par bouc testé en premier pointage (seulement si ascendance correcte) et bouc IA utilisé pour la première fois	Fr. -39.00
--	------------

Taxe administrative en cas d'ascendance erronée d'un bouc en premier pointage à leur père et/ou mère (par ascendance erronée)	Fr. 50.00
---	-----------

Mandat privé (facultatif):

Matériel d'échantillonnage et établissement d'un profil ADN (y c. contrôle d'ascendance de parents avec profil SNP) par animal échantillonné	Fr. 69.00
--	-----------

Die Contribution de soutien de la FSEC pour l'établissement d'un profil ADN par animal échantillonné	Fr. -24.00
--	------------

Forfait de déplacement par exploitation (échantillonnage externe, pas au concours)	Fr. 20.00
--	-----------

Préfixe (nom de la ferme/élevage facultatif)

Frais d'inscription uniques	Fr. 50.00
-----------------------------	-----------

Modification ultérieure	Fr. 10.00
-------------------------	-----------

Enregistrement d'animaux importés (par animal importé)	Fr. 10.00
---	-----------

Ordres spéciaux facturés en régie

¹ Les animaux de la « race » KRZ sont facturés s'ils remplissent au moins l'une des conditions suivantes: père enregistré, animal destiné à la reproduction (CAP), animal sous EPL.

² Sert au cofinancement de la promotion de l'élevage en général (surtout au niveau des syndicats et associations). Les cotisations payées pour les animaux Herd-book selon l'OE, profitent en règle générale entièrement aux syndicats ou aux associations.

³ La FSEC accorde une ristourne de fr. 20.00 aux membres qui renoncent aux envois de documents par la poste („mailbox électronique“).

⁴ Y compris les frais d'expédition.

⁵ Selon l'OE: générations d'ascendants parents & grandparents pas complets.

⁶ ≥ 50 chèvres sous EPL = ½ prix (crédit).

⁷ Une boîte de semences doit être mise gratuitement à disposition de la FSEC.